RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

VIRTUOZ ADMINISTRATION

Société par actions simplifiée à associé unique
Au capital de 1000 Euros
8 Allée des Canotiers, 94410 Saint-Maurice
948541867 R.C.S Créteil

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 31 Décembre 2024

Virtuoz Expertise

L'an deux mille vingt-quatre,
Le trente-et-un Décembre,

L'associé unique :

Monsieur Sacha KRIEF
Né le [redacted] à [redacted]
De nationalité [redacted]
Demeurant [redacted]

Détenant 1000 actions, soit la totalité du capital social de la société VIRTUOZ ADMINISTRATION désignée ci-dessus, a pris les décisions suivantes sur l'ordre du jour rappelées ci-dessous :

ORDRE DU JOUR EXTRAORDINAIRE :

- Transfert de siège hors département
- Modification corrélative des statuts
- Pouvoirs pour formalités.

DECISIONS

PREMIERE RESOLUTION :

L'associé unique décide de transférer le siège social-établissement principal de la société à l'adresse :
[redacted]

DEUXIEME RESOLUTION :

L'associé unique décide de modifier et d'adopter la nouvelle rédaction de l'article 4 (SIEGE SOCIAL) des statuts de la Société, conformément au changement voté, ainsi qu'il suit :

« **ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL**

Le siège social est fixé à [redacted]

Il peut être transféré par décision du Président qui est habilité à modifier les statuts en conséquence. »

TROISIEME RESOLUTION :

L' associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal des présentes décisions à l'effet d'effectuer toutes déclarations et accomplir toutes formalités notamment d'enregistrement, de dépôt, de publicité et/ou autres.

* * *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de Séance, associé unique.

Monsieur Sacha KRIEF
Associé et Président

[redacted]